 Centre Hospitalier Universitaire de Nice UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SECTEUR CARRIERE CONCOURS	CIMIEZ		3 pages
	OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRES D'INGENIEUR HOSPITALIER	Création	MàJ	Vérification
		28/11/2019	17/12/2019	18/12/2019
		Approbation	Diffusion	Application
INFORMATION COMMUNICATION	Elaboration : K. CORNIGLION 34637 V. ROUJET 34627	18/12/2019	20/12/2019	Jusqu'au 21/02/2020

CONCOURS SUR TITRES D'INGENIEUR HOSPITALIER
DOMAINE ORGANISATION ET METHODES - MANAGEMENT

LE DIRECTEUR GENERAL
DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,
- Vu le décret n° 91-868 du 5 septembre 1991 portant statuts particuliers des personnels techniques de la catégorie A de la fonction publique hospitalière,
- Vu l'arrêté du 23 octobre 1992 fixant la liste des titres ou diplômes permettant l'accès aux concours sur titres d'ingénieur hospitalier,
- Vu l'arrêté du 17 mars 1995 fixant la composition des jurys et les modalités des concours sur titres permettant l'accès au corps des ingénieurs hospitaliers,

D E C I D E

ARTICLE 1^{er} Un **concours sur titres** est ouvert en vue de pourvoir **4 postes** vacants d'ingénieur hospitalier au CHU de NICE : **domaine Organisation et Méthodes - Management.**

ARTICLE 2 Ce concours est ouvert aux candidats titulaires d'un des diplômes ou titres dont la liste est fixée par l'arrêté du 23 octobre 1992 et précisée dans l'annexe I jointe à cette note, ou d'un des diplômes ou titres dont l'équivalence avec les titres ou diplômes fixés dans l'arrêté du 23 octobre 1992 aura été reconnue par la commission prévue par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.

ARTICLE 3 Le candidat devra joindre à son dossier d'inscription les pièces suivantes :

- Le dossier d'inscription, joint en annexe II, dûment rempli
- Une demande motivée d'admission à concourir établie sur papier libre
- Un curriculum vitae établi par le candidat sur papier libre
- Un dossier exposant l'expérience et le projet professionnel du candidat, ses titres et diplômes obtenus ainsi que ses travaux réalisés jusqu'alors, accompagné des pièces justificatives correspondantes
- Une photocopie de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne
- Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une copie dûment certifiée conforme à ce document ou à la première page du livret militaire
- La fiche du poste occupé.

ARTICLE 4 L'admission à ce concours se fait uniquement sur évaluation du dossier de candidature par le jury.
Les candidats devront fournir dans leur dossier de candidature l'ensemble des pièces demandées à l'article 3 de la présente note d'information.

ARTICLE 5 La composition du jury est fixée comme suit, conformément à l'arrêté du 17 mars 1995 :

1° Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant, président

2° Un membre du personnel de direction en fonctions dans la région concernée ou les régions voisines, extérieur à l'établissement ou aux établissements dont les postes sont à pourvoir, choisi par le directeur de l'établissement organisateur du concours parmi les personnels de direction de la ou des régions comptant au moins un emploi d'ingénieur hospitalier

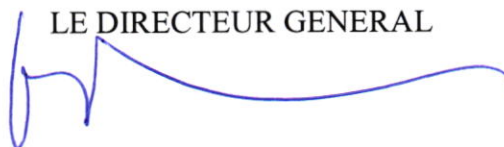
3° Deux ingénieurs hospitaliers en fonctions dans la région ou les régions voisines, choisis par le directeur de l'établissement organisateur du concours, dont l'un au moins a la qualité d'ingénieur hospitalier et relève de l'une des spécialités au titre de laquelle le concours est ouvert.

ARTICLE 6 L'ouverture de ce concours est publiée sur le site Intranet et Extranet du Centre Hospitalier Universitaire de Nice.

ARTICLE 7 **LE DOSSIER COMPLET** devra être retourné de la Direction des Ressources Humaines – Secteur Carrière Concours, **uniquement par messagerie électronique** interne : .DRH.Concours CHU Nice ou accessible de l'extérieur drh-concours@chu-nice.fr

Toutes les candidatures doivent être envoyées IMPERATIVEMENT,

**au plus tard le 21 FEVRIER 2020
(date de clôture des inscriptions).**

LE DIRECTEUR GENERAL


Charles GUEPRATTE

ANNEXE I

Liste des titres ou diplômes permettant l'accès aux concours sur titres d'ingénieur hospitalier

(Article 2 de l'arrêté du 23 octobre 1992 fixant la liste des titres ou diplômes permettant l'accès aux concours sur titres d'ingénieur hospitalier)

Sont éligibles pour candidater au concours d'ingénieur hospitalier les diplômes suivants :

- Diplôme d'ingénieur figurant sur la liste établie par la commission des titres d'ingénieur des écoles habilitées à délivrer ces diplômes
- Diplôme d'architecte reconnu par l'Etat
- Diplôme technique national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, délivré dans l'un des domaines suivants :
 - Energie
 - Equipements médicaux
 - Services publics
 - Informatique
 - Environnement
 - Télécommunications
 - Physique et biophysique
 - Traitement des signaux
 - Génie biologique et biomédical
 - Chimie biologique, électronique
 - Génie civil
 - Génie sanitaire
 - Génie électrique
 - Sécurité
 - Agroalimentaire
 - Organisation et méthodes

ANNEXE II

**CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION
CONCOURS SUR TITRES D'INGENIEUR HOSPITALIER
DOMAINE ORGANISATION ET METHODES – MANAGEMENT**

PIECES A FOURNIR

1. Le dossier d'inscription, dûment rempli
2. Une demande motivée d'admission à concourir établie sur papier libre
3. Un curriculum vitae établi par le candidat sur papier libre
4. Un dossier exposant l'expérience et le projet professionnel du candidat, ses titres et diplômes obtenus ainsi que ses travaux réalisés jusqu'alors, accompagné des pièces justificatives correspondantes
5. Une photocopie de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne
6. Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une copie dûment certifiée conforme à ce document ou à la première page du livret militaire
7. La fiche du poste occupé.

Ce dossier doit être retourné, par voie numérique par messagerie électronique :
drh-concours@chu-nice.fr

AU PLUS TARD LE 21 FEVRIER 2020

Les dossiers qui seront envoyés après le 21 février 2020 ne seront pas acceptés.

**DOSSIER D'INSCRIPTION DU CONCOURS SUR TITRES
D'INGENIEUR HOSPITALIER**

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Je soussigné(e) Monsieur, Madame (rayez les mentions inutiles) _____

NOM (en capitale d'imprimerie) : _____

NOM DE JEUNE FILLE, pour les femmes mariées : _____

Prénoms : _____

Date de Naissance : _____ Ville : _____ Département : _____

Nationalité : _____

Employeur : _____

Adresse : (personnelle ou familiale complète) _____

Numéro de Téléphone : (indispensable) : Personnel _____

Professionnel _____

J'ai l'honneur de solliciter de Monsieur le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de NICE,
l'autorisation de prendre part au **CONCOURS SUR TITRES D'INGENIEUR HOSPITALIER, DOMAINE
ORGANISATION ET METHODES - MANAGEMENT**

Fait à :

le :

Signature du candidat :